



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
19 OCTOBRE 2020 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-10-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION NO. 20-10-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 octobre 2020, à 19 h, et ce, **sous réserve de retirer le point 21**), intitulé : «Dépôt et avis de motion du Projet de Règlement no. 1463 concernant les appareils utilisant du mazout ou la biénergie ».

To adopt the agenda of Regular Meeting of October 19, 2020, at 19:00, **and under reserve, by removing item 21**), entitled: "Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1463 Concerning Oil-Based and Dual-Energy Heating Systems".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 16. Il répond aux questions transmises par 13 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 38.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 septembre 2020

RÉSOLUTION N° 20-10-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 septembre 2020

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 septembre 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 septembre 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-10-02

Subject: Adoption of Minutes of September 21, 2020 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 21, 2020, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of September 21, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - états comparatifs
- .2 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .3 Liste des commandes - 10 000 \$
- .4 Liste des commandes - 25 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Rapport - ressources humaines
- .7 Permis et certificats

6. Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable - Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2019

RÉSOLUTION N° 20-10-03

Objet : Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable - Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2019

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-03

Subject : Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable - 2019 Annual Potable Water Management Report

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To accept the 2019 Annual Potable Water Management Report.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 20-10-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er septembre au 30 septembre 2020:

Masse salariale: 1 573 584 \$

Fournisseurs et autres paiements: 2 291 944 \$

Dépenses de fonction – Élus et Directrice générale: 277 \$

Frais de financement : 174 237 \$

Total des déboursés: 4 040 042 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between September 1st, to September 30, 2020:

Payroll: \$1,573,584

Suppliers and other payments: \$2,291,944

Function expenses – Council and Town Manager : \$277

Financing costs: \$174,237

Total disbursements: \$4,040,042.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Travaux de déneigement et de déglçage

RÉSOLUTION N° 20-10-05

Objet : Travaux de déneigement et de déglçage

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 311,83 \$ (taxes incluses) pour les travaux de déneigement et de déglçage (périodes comprises entre le 23 novembre 2020 et le 9 avril 2021) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE (9196-0666 QUÉBEC INC.), le contrat (C-2020-83) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 66 311,83 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2020

Imputation: Compte budgétaire : 02-330-00-516 - Location – Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 16 577,96 \$ (taxes incluses)
Crédits: 15 137,89 \$

Provenance:
Budget de fonctionnement 2021

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation:
Compte budgétaire : 02-330-00-516 - Location – Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 49 733,87 \$ (taxes incluses)
Crédits: 45 413,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-05

Subject : Snow Removal and de-icing work

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$66,311.83 (taxes included) for the snow removal and de-icing work (period between November 23rd, 2020 and April 9th, 2021), which includes, as needed, all accessory costs;

To award to AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE (9196-0666 QUÉBEC INC.) the contract (C-2020-83) to undertake these works with the unit prices submitted for the total amount of \$66,311.83 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source: Operating budget 2020

Appropriation:
Budget account: 02-330-00-516 - « Location – Machinerie, outillage et équipement »

Expense: \$16,577.96 (taxes included)
Credits: \$15,137.89

Source:
Operating budget 2021

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
Budget account: 02-330-00-516 - « Location – Machinerie, outillage et équipement »

Expense: \$49,733.87 (taxes included)
Credits: \$45,413.67.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Fourniture et livraison d'une benne à asphalte chauffante

RÉSOLUTION N° 20-10-06

Objet : Fourniture et livraison d'une benne à asphalte chauffante

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 33 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une benne à asphalte chauffante et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, IMPERMA-SCCELLANT S.E.N.C, le contrat (C-2020-78) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 31 445,66 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1904 pour un crédit de 30 589,97 \$

Imputation:
Projet: 2019-320-11 (PTI 2019) - Achat d'une benne asphalte sur remorque

Compte budgétaire: 22-300-00-751

Contrat: 31 445,66 \$ (taxes incluses)
Dépense: 33 500 \$ (taxes incluses)
Crédit: 30 589,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-06

Subject : Supply and delivery of an asphalt hot box

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense of \$33,500 (taxes included) for the supply and delivery of an asphalt hot box and, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming bidder, IMPERMA-SCCELLANT S.E.N.C, the contract (C-2020-78) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$31,445.66 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Sources:
Loan by-law E-1904 for a budgetary credit amount of \$30,589.97

Appropriation:
Project: 2019-320-11 (CEP 2019) - "Achat d'une benne asphalte sur remorque"

Budget account: 22-300-00-751

Contract: \$31,445.66 (taxes included)
Expense: \$33,500 (taxes included)
Credit: \$30,589.97.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Dépense supplémentaire - Télésurveillance et service d'entretien des différents systèmes d'alarme dans divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 20-10-07

Objet : Dépense supplémentaire - Télésurveillance et service d'entretien des différents systèmes d'alarme dans divers bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 26 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat C-2020-35 Télésurveillance et service d'entretien des systèmes d'alarme dans divers bâtiments municipaux accordé à la compagnie CENTRALE D'ALARME DE CONTRÔLE DU QUÉBEC, UNE DIVISION DE A.P.I. ALARM INC.;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Imputation :
Postes budgétaires: 02-xxx-00-523 - Système de sécurité- Édifices - xxx

Dépense: 26 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 23 741,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-07

Subject : Additional expense - Remote alarm system monitoring and maintenance of the different alarm systems in various municipal buildings

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$ 26,000 (taxes included) under contract C-2020-35 «Remote alarm system monitoring and maintenance of the different alarm systems in various municipal buildings» awarded to CENTRALE D'ALARME DE CONTRÔLE DU QUÉBEC, UNE DIVISION DE A.P.I. ALARM INC.;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2020

Appropriation:
Budget accounts: 02-xxx-00-523 - « Système de sécurité- Édifices - xxx »

Expense: \$ 26,000 (taxes included)
Credits: 23,741.47 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Système de pondération et d'évaluation pour les services professionnels pour la préparation d'un Programme fonctionnel technique (PFT) pour la démolition et la reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 20-10-08

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour les services professionnels pour la préparation d'un Programme fonctionnel technique (PFT) pour la démolition et la reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt

ATTENDU que le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 25 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la préparation d'un Programme fonctionnel technique (PFT) pour la démolition et la reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt;

RESOLUTION N° 20-10-08

Subject : Bid weighting and evaluation system for the professional services for the preparation of a Technical Functional Program (TFP) for the demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue

WHEREAS a contract for professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluation system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluation system for professional services for the preparation of a Technical Functional Program (TFP) for the demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'approuver les systèmes de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour la préparation d'un Programme fonctionnel technique (PFT) pour la démolition et la reconstruction du 10-20, avenue Roosevelt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for the professional services for the preparation of a Technical Functional Program (TFP) for the demolition and reconstruction of 10-20 Roosevelt Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 20-10-09

Objet : Remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 436 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019, pour le remplacement des jeux d'eau au parc Mohawk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie LES ENTREPRISES VENTEC INC. le contrat (C-2020-82) à cette fin, au prix soumis, soit 397 215,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1903, amorti sur une période de 20 ans;

Imputation :
Projet : 2018-710-02 (PTI 2019) « Mise à jour des équipements au parc Mohawk »;

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 397 215,63 \$ (taxes incluses) Dépense : 436 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 398 126,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-09

Subject : Replacement of the water games at Mohawk Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$436,000 (taxes included) within the 2019 Capital Expenditures Program (PTI) for the replacement of water games at Mohawk park, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to lowest bidder, the company LES ENTREPRISES VENTEC INC. the contract (C-2020-82) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$397,215.63 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-Law E-1903, with an amortization period over 20 years;

Appropriation:
Project : 2018-710-02 (PTI 2019) "Mise à jour des équipements au parc Mohawk";

Budget account: 22-700-00-718

Contract : \$397,215.63 (taxes included)
Expense : \$436,000 (taxes included)
Credit : \$398,126.11.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 20-10-10

Objet : Fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 44 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., le contrat SMI-2020-52 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 40 210,12 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2020 et 2021

Imputation enregistrée à l'inventaire de stock et imputée au fur et à mesure de l'utilisation aux postes : 02-413-00-642 - Matériel - Tuyaux et vannes

02-415-00-642 - Matériel d'égout

Pour l'année 2021, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-10

Subject : Supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$44,000 (taxes included), for the supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials for the period of November 1st, 2020 to October 31st, 2021, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to St-Germain Égouts et Aqueducs inc., the contract SMI-2020-52 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$40,210.12 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2020 and 2021

Appropriation recorded in inventory and charged on an as-used basis to items : 02-413-00-642 "Matériel - Tuyaux et vannes"

02-415-00-642 - "Matériel d'égout"

For 2021, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) - 2020-2021

RÉSOLUTION N° 20-10-11

Objet : Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) - 2020-2021

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 41 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1er novembre au 31 décembre 2020 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 20-10-11

Subject : Agreement for bulk trucking (snow and ice) - 2020-2021

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$41,000 (taxes included) to cover the period of November 1st to December 31st 2020 for the hourly rental of 12 wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 112 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1er janvier au 30 avril 2021 pour la location horaire de camions 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'entériner l'entente liant TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le Ministère des transports du Québec, pour la période comprise du 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2020 et 2021, le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Imputation:
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 41 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 37 438,46 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2021

Imputation :
02-330-00-516 - Location - Machinerie, outillage et équipement

Dépense: 112 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 102 270,93 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Services professionnels pour le réaménagement et la rénovation des équipements du skatepark

RÉSOLUTION N° 20-10-12

Objet : Services professionnels pour le réaménagement et la rénovation des équipements du skatepark

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

To authorize an expense for the amount of \$112,000 (taxes included) to cover the period of January 1st to April 30th 2021 for the hourly rental of 12 wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To endorse the agreement between TRANSVRAC MONTREAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, for the unit prices established by the Ministère des transports du Québec for the period from November 1st, 2020 to April 30th, 2021 inclusively, in accordance with the protocol agreement;

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted for 2020 and 2021, all according to Town policies and procedures; and

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2020

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$41,000 (taxes incluses)
Credit: \$37,438.46

Source:
Operating Budget 2021

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location - Machinerie, outillage et équipement"

Expense: \$112,000 (taxes included)
Credit: \$102,270.93

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-10-12

Subject : Professional services for the replacement and the renovations to the skatepark equipment

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser une dépense de 73 700 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le réaménagement et rénovation des équipements du skatepark pour les mandats n°1 et n°2;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2020, afin d'y inclure le projet numéro 2018-710-09, pour un crédit budgétaire de 67 300 \$;

D'autoriser une affectation de 73 700 \$ du surplus accumulé vers le budget d'activités d'investissement pour acquitter cette dépense, destiné au projet numéro 2018-710-09 « Parc de planche à roulettes »;

D'accorder à BC2 GROUPE CONSEIL INC. les mandats numéros 1 et 2 dans le cadre du contrat (C-2020-87) pour l'analyse, la planification et la conception du projet de réaménagement et de rénovation des équipements du skatepark, aux prix forfaitaires soumis, soit au montant de 67 024,68 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance :
Surplus accumulé pour un crédit de 67 300 \$

Imputation :
Projet: 2018-710-09 (PTI 2020) - Parc de planche à roulettes

Compte budgétaire: 22-700-00-765
- Équipement de jeux de parc

Contrat : 67 024.68 \$ (taxes incluses)
Dépense: 73 700 \$ (taxes incluses)
Crédits : 67 297,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expenditure of \$73,700 (taxes included) for professional services for the replacement and renovations to the skatepark equipment for the mandates No.1 and No.2;

To amend the 2020 capital expenditures program to include project number 2018-710-09, for a budgetary amount of \$67,300;

To authorize an assignment of \$73,700 from the appropriated accumulated surplus towards the budget relevant to investment activities to cover this expense, destined to project number 2018-710-09 "Parc de planche à roulettes";

To award to BC2 GROUPE CONSEIL INC. mandates number 1 and 2 as part of contract (C-2020-87) for the analysis, planning and design of the replacement and renovations to the skatepark equipment project, at the lump-sum prices submitted, for a total of \$ 67,024.68 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Accumulated surplus for a budgetary credit amount of \$67,300

Appropriation:
Project: 2018-710-09 (PTI 2020) - "Parc de planche à roulettes"

Budget account: 22-700-00-765 - "Équipement de jeux de parc"

Contract: \$67,024.68 (taxes included)
Expense: \$73,700 (taxes included)
Credits : \$67,297.92.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépense supplémentaire - contrat d'assurance responsabilité civile

RÉSOLUTION N° 20-10-13

Objet : Dépense supplémentaire - contrat d'assurance responsabilité civile

ATTENDU QUE la police annuelle d'assurance responsabilité civile de 2019 a dû être prolongée de 47 jours;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION N° 20-10-13

Subject : Additional Cost - Civil Liability Contract

WHEREAS the 2019 annual civil liability insurance contract had to be extended for a period of 47 days;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 676,29 \$ pour payer la prime d'assurance responsabilité civile pour ces 47 jours.

To authorize an additional expenditure of \$6,676.29 to pay the premium for the additional 47 days of civil liability insurance coverage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. **Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées**

RÉSOLUTION N° 20-10-14

RESOLUTION N° 20-10-14

Objet : Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées

Subject : Additional expenditure - professional services for the intervention plan for the renewal of water main, sewer and roadway

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 293,07 \$ (taxes incluses) pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, accordée à la compagnie AQUA DATA INC.;

To authorize an additional expenditure for the amount of \$293.07 (taxes included), for the intervention plan for the renewal of water main, sewer and roadway, awarded to AQUA DATA INC.;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Source :
Operating Budget 2020

Imputation :
02-310-00-419 - Honoraires professionnels -
Autres

Appropriation:
02-310-00-419 - "Honoraires professionnels -
Autres"

Dépense : 293,07 \$ (taxes incluses)
Crédit : 267,61 \$.

Expense : \$293.07 (taxes included)
Credits : \$267.61.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. **Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité**

RÉSOLUTION N° 20-10-15

RESOLUTION N° 20-10-15

Objet : Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité

Subject : Buying group for the group purchase of reputation and privacy protection insurance for elected officials and senior public servants and penal health and safety liability insurance

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Mont-Royal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité»;

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire du regroupement afin de procéder à la demande commune de soumissions et à octroyer, au nom de la Ville ainsi qu'au nom des autres parties au regroupement, ces contrats d'assurances;

De maintenir pour les années 2021 à 2025 les crédits requis à cette fin dans l'enveloppe budgétaire de la Ville, conformément à l'article 5.4 du Règlement no. 1415 sur le contrôle et suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 20-10-16

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

WHEREAS, in conformance with section 29.9.1 of the Cities and Towns Act, Town of Mount Royal wishes to join with the Union of Quebec Municipalities and its group for the group purchase of reputation and privacy protection insurance for elected officials and senior public servants and penal health and safety liability insurance for the December 31, 2020, to December 31, 2025, period;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To join the buying group of the Union of Quebec Municipalities in order to purchase a reputation and privacy protection insurance and penal health and safety liability insurance policy for the December 31, 2020, to December 31, 2025, period;

To authorize the mayor and Town clerk to execute, for and on behalf of the Town, the agreement titled "ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité";

To authorize the Quebec Union of Municipalities to act as the mandatary of the association in order to issue a joint call for tenders and to award, on behalf of the Town and the other members of the association, the aforementioned insurance contracts;

To maintain in the Town's budget, for years 2021 to 2025, the necessary credits for this activity, in accordance with section 5.4 of By-law No. 1415 Concerning Budgetary Control and Monitoring.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-10-16

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 25 septembre 2020 pour les plans n°1 à 14 , 16 à 18 et 22 et prolongée le 29 septembre pour les plans N°15 et 19 à 21 :

Plan N°1 : 18 Beverley pour : « 3) Remplacer les fenêtres en noir et nouvelle ouverture au 2e en façade latérale et terrasse arrière en bois »; Sous réserve : Révision de la nouvelle fenêtre au deuxième étage - distance des coins de brique à corriger;

Plan N°5 : 159 Balfour pour « Rénovation et agrandissement- Panneau d'échantillons »;

Plan N°6 : 313 Monmouth pour « Agrandissement latéral »; Sous réserve : Approbation du matériau DEKTON / couleur. A présenter sur site contre le mur de brique;

Plan N°7 : 335 Lockhart pour « Terrasse »;

Plan N°11 : 29 Jasper pour « Agrandissement latéral et démolition du garage existant »; Suggère de récupérer la brique pour le mur avant de l'agrandissement. Les 2 nouvelles fenêtres latérales (droite) devront être avec carreaux et de même proportion que celle vers la façade par souci d'harmonie »;

Plan N°12 : 46 Strathcona pour « Installer des nouveaux écrans d'intimités et nouveaux garde-corps en métal (noir) »;

Plan N°14 : 55 Lazard pour « Agrandissement arrière et modification/ rénovation »;

Plan N°16 : 170 Geneva pour « Remise avec une base de pierres et déclin de bois »;

Plan N°20 : 1189 Lucerne pour « Modification aux permis»; Sous réserve : Le détail horizontal du revêtement de métal devra être retiré tel que requis dans le permis émis. Cette intervention est requise sur toutes les façades affectées »;

Plan N°21 : 415 Trenton pour « Terrasse en bois traité »; Sous réserve : Garde-corps et colonnes blancs »;

Plan N°22 : 125 Cornwall pour « Modification des fenêtres »; Maintenir le même nombre de carreaux par fenêtres que celui des fenêtres existantes;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable à l'unanimité du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 octobre 2020:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject unanimously and favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 25, 2020 for plans N°1 to 14, 16 to 18 and 22 and extended on September 29, for plans No.15 and 19 to 21:

Plan No.1: 18 Beverley for « 3) Replacing the windows with black and opening to the 2d floor to the side façade and wooden rear deck"; Subject to: Revising the new window on the second storey - distance from brick corners to be corrected;

Plan No.5: 159 Balfour for "Renovations and addition- Sample board";

Plan No.6: 313 Monmouth for "Side addition"; Subject to: approval of the Dekton material/color. To be shown against brick wall on-site;

Plan No.7: 335 Lockhart for "Deck";

Plan No.11: 29 Jasper for "Side addition and demolition of the existing garage"; Suggest keeping the brick for the front wall of the addition. The 2 new side windows (right) must be paned windows and the same proportion as the one towards the facade for harmony";

Plan No.12: 46 Strathcona for "Installation of new privacy screens and new metal railings(black)";

Plan No.14: 55 Lazard for "Rear addition and modification/renovation";

Plan No.16: 170 Geneva for "Cabana on a stone base and wood siding";

Plan No.20: 1189 Lucerne for "Modification of the permit"; Subject to: The horizontal detail of the metal siding must be removed as the permit issued. This intervention is required on all affected facades";

Plan No.21: 415 Trenton for "Treated wood deck"; Subject to: white railings and columns";

Plan No.22: 125 Cornwall for "Windows' modifications" ; Maintain the same number of panes per window as that of existing windows;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an unanimously favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on October 9, 2020:

Plan N°2 : 54 Kenaston pour « Agrandissement arrière et latéral sur le 2ème étage »; Sous les deux réserves suivantes : 1. Toutes les fenêtres doivent être de la couleur GENTEK Argile #510. 2. Les caissons de l'ajout seront à re-moduler;

Plan N°3 : 75 Dunrae pour « Ajout au permis- Agrandir la fenêtre au deuxième étage - Nouvelles ouvertures et saut de loup »;

Plan N°4 : 108 Lazard pour « Terrasse arrière et pergola »;

Plan N°5 : 123 Lockhart pour « Terrasse arrière »;

Plan N°7 : 215 Lockhart pour « Marquise avant »; Sous réserve : Fournir le détail de construction de la marquise (jonction métallique avec bardeaux d'asphalte);

Plan N°8 : 322 Stanstead pour « Élargir des ouvertures pour nouvelles fenêtres et porte patio »; Sous les deux réserves suivantes : 1. Revoir la proportion des deux portes patios; ramener aux dimensions existantes. 2. Réviser la dimension des fenêtres proposées (latéralement); doit être tel qu'existant et garder les carreaux;

Plan N°10 : 341 Morrison pour « Agrandissement arrière et modification des façades »;

Plan N°11 : 378 Brookfield pour « Bâtiment accessoire »;

Plan N°13 : 499 Greenoch pour « Porte et galerie arrière »;

Plan N°15 : 616 Algonquin pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°16a) : 951 Graham pour « Agrandissement, terrasse, cour anglaise et échantillons »; Approuvé pour briques et mortier. La recommandation du comité quant à la couleur des fenêtres est en suspens et ne fait pas partie de la présente recommandation;

Plan N°17 : 1530 Caledonia pour « Modification au permis émis- Modification à la forme du nouveau toit Agrandissement et reconstruction après un feu »;

Plan N°19 : 2185 Cambridge pour « Agrandissement »;

Plan N°21 : 2250 Dunkirk pour « Balcons (2) en béton coulé »;

Plan No.2: 54 Kenaston for "rear and side addition to the 2d floor "; With the 2 following reservations: 1. All windows must be GENTEK Argile # 510. 2. The box detailing of addition needs to be resized;

Plan No.3: 75 Dunrae for "Addition to the permit – enlarging the 2d floor window – New openings and window well";

Plan No.4: 108 Lazard for "Rear deck and pergola ";

Plan No.5: 123 Lockhart for "Rear deck";

Plan No.7: 215 Lockhart for "front canopy"; Subject to: Provide construction details for the canopy (metal junction with asphalt shingles);

Plan No.8: 322 Stanstead for "Enlarging openings for new windows and patio door"; 1. Review the proportion of the two patio doors; reduce to existing dimensions. 2. Revise the size of the proposed windows (sideways); must be as it is and keep the panes;

Plan No.10: 341 Morrison for "Rear addition and modifications of the façades";

Plan No.11: 378 Brookfield for " Accessory building";

Plan No.13: 499 Greenoch for " Door and rear gallery ";

Plan No.15: 616 Algonquin for "Rear addition ";

Plan No.16a): 951 Graham for "Addition, deck, English-court and samples"; Unanimously approved for bricks and mortar. The committee's recommendation for the color of the windows is pending and is not part of this recommendation.

Plan No.17: 1530 Caledonia for "Modification to an issued permit - Modification to the shape of the new roof. Extension and reconstruction after a fire";

Plan No.19: 2185 Cambridge for "Addition";

Plan No.21: 2250 Dunkirk for " Poured concrete balconies (2)";

Plan N°22 : 5750 Royalmount pour « Modification des façades et terrasse »; Sous la réserve suivante : La brique retenue est la Sioux City Ebonite Velour soumise le 25 septembre 2020 avec un joint de mortier plus clair que proposé »;

Plan N°23 : 71 Thornton pour « Modifier les couleurs des fenêtres et éléments architecturaux (Gentek Slate # 523) »;

Plan N°24 A): 2990 Graham pour « modifications des ouvertures et finis extérieurs en façade avant »; Sous réserve de : - Soumettre un panneau d'échantillon complet avec tous les matériaux et couleurs proposés - Fournir des photos des échantillons contre la pierre existante. - Choisir une couleur d'acrylique plus claire;

Plan N°25 : 331 Geneva pour « Palier avant et nouveau garde-corps »; Le comité suggère de continuer le patron du garde de corps vers l'escalier »;

Plan N°26 : 118 Lazard pour « Terrasse »;

DE REFUSER à l'unanimité les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 25 septembre 2020 pour les projets N°1 à 14, 16 à 18 et 22 et prolongée le 29 septembre 2020 pour les projets N°15, 19 à 21:

Plan N°1 : 18 Beverley pour : « 1) SAS porche avant; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La zone sous la verrière semble trop chargée et occupée. Les bacs à fleurs intégrés ne sont pas dans le bon style. Une entrée entièrement vitrée n'est pas adaptée à la maison; allure trop contemporaine. Le SAS introduit un élément étranger au style original et différent de la verrière semi-détachée; non conforme aux critères du PIIA pour les semi-détachés. Les colonnes les unes derrière les autres ne sont pas recommandées, n'ont rien d'habituel et ne ressemblent pas à la maison voisine »;

Plan N°10 :560 Mitchell pour « Remplacement de fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Couleur foncée non-approuvée, ne s'intègre pas. Le comité suggère de peindre les fenêtres beige antique Gentek N°571 selon l'approbation du conseil »;

Plan No.22: 5750 Royalmount for "facades' modifications and deck"; Subject to: The chosen brick is the Sioux City Ebonite Velour submitted on September 25, 2020 with a lighter mortar joint than proposed;"

Plan No.23: 71 Thornton for " Change colors of windows and architectural elements (Gentek Slate # 523)";

Plan No.24A): 2990 Graham for "Modifications of the openings and the exterior finish of the front façade"; Subject to: - Submit a full sample board with all the proposed materials and colors. - Provide pictures of the samples against the existing stone. - Choose a lighter acrylic color;

Plan No.25: 331 Geneva for "Front landing and new railing - Paved rear balcony (approved)"; The committee suggest continuing the pattern of the railing towards the stairs";

Plan No.26: 118 Lazard for "Deck";

TO REFUSE unanimously the (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 25, 2020 for plans N°1 to 14, 16 to 18 and 22 and extended on September 29, for plans No.15 and 19 to 21:

Plan No.1: 18 Beverley for «1) SAS front vestibule: REFUSED for the following reasons: "The area below the canopy looks too busy. The integrated flower planters are not in the right style. An all glass entrance is not fitting for the house; too contemporary looking. The SAS introduces an element foreign to the original style and different from the semi-detached canopy; not in keeping with the PIIA criteria for semi-detached. Columns are not recommended one behind the other, does not look usual nor like the neighbor ";

Plan No.10: 560 Mitchell for "Replacing windows"; REFUSED for the following reasons: "Dark color not approved, does not integrate. Committee suggest painting windows antique beige Gentek # 571 as approved by council";

Plan N°18 : 2990 Graham pour « Agrandissement, modification des revêtements et terrasse »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le CCU maintient ses commentaires. Les ouvertures existantes et la bande horizontale sont des éléments fondamentaux de la conception originale; à ne pas enlever ni modifier car leurs proportions et leur concept horizontal sont les éléments architecturaux essentiels de ce style de maison. Voir PIIA sur les bungalows et ses critères. L'ajout à l'arrière n'est pas approuvé; revoir la hauteur du nouveau plafond pour faciliter une meilleure conception et pour améliorer l'intégration des alignements / pentes du toit. Conserver les proportions existantes de la maison existante »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 octobre 2020:

Plan N°1 : 50 Linwood pour « Rénovation des façades et remplacement des fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La fenestration à droite de l'entrée est un détail unique de l'architecture d'origine de la maison et lui donnait un certain caractère à préserver. La modulation de l'ensemble des fenêtres à revoir. La palette de couleur existante est plutôt cuivrée, alors que les interventions proposées sont plutôt de couleur noir et gris, ce qui ne s'agence pas avec le voisinage. Trop de matériaux; la pierre n'est pas recommandée, fournir une brique qui s'agence au voisinage et un panneau d'échantillons complet »;

Plan N°20 : 2240 Pitt pour « Modifier les fenêtres et revêtements extérieurs »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Recommandation non favorable considérant que la modulation des fenêtres, le revêtement extérieur, le style et les couleurs proposées ne respectent pas le PIIA et le voisin jumelé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20. Adoption du Règlement no 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens**

RÉSOLUTION N° 20-10-17

Objet : Adoption du Règlement no 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Plan No.18: 2290 Graham for "Addition, sidings 'modifications and deck"; REFUSED for the following reasons: "CCU maintains comments. The existing openings and horizontal band are fundamental elements of the original design; not to be removed nor modified as their proportions and horizontal design are the essential architectural elements in this style of home. See PIIA on bungalows and its criteria. Addition at the rear is not approved; review the height of new ceiling to facilitate a better design and to improve the integration of roof alignments/slopes. Conserve the existing proportions of the existing home";

TO REFUSE unanimously the (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on october 9, 2020 :

Plan No.1: 50 Linwood for "Facades' renovation and replacing the windows"; REFUSED for the following reasons: "The fenestration to the right of the entrance is a unique detail of the original architecture of the house and gave it a certain character to be preserved. The modulation of all the windows needs to be reviewed. The existing color palette is rather coppery, while the proposed interventions are more black and gray, which does not match the neighborhood. Too many materials; stone is not recommended, provide a brick that matches the neighborhood and a full sample board";

Plan No.20: 2240 Pitt for "Modifying windows and exterior sidings"; REFUSED for the following reasons: "Unfavorable recommendation considering that the modulation of the windows, the exterior cladding, the style and the colors proposed do not respect the PIIA and the twin neighbor ".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-10-17

Subject : Adoption of By-law No. 1340-7 Concerning the Management and Protection of Cats and Dogs in Connection with the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework with Regard to Dogs

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 21 septembre 2020;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Dépôt et avis de motion du Projet de Règlement no. 1463 concernant les appareils utilisant du mazout ou la biénergie

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

22. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1450-3 modifiant le règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1450-3 modifiant le règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Le conseiller John Miller dépose le Projet de Règlement no 1450-3 modifiant le règlement no 1450 relatif aux taux des droits de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1340-7 Concerning the Management and Protection of Cats and Dogs in Connection with the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework with Regard to Dogs was preceded by a filing and a notice of motion given on September 21, 2020;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt By-law No. 1340-7 Concerning the Management and Protection of Cats and Dogs in Connection with the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework with Regard to Dogs.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-Law No. 1450-3 amending By-Law no 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose base of imposition exceeds \$500,000

Councillor John Miller files Draft By-Law No. 1450-3 Amending By-Law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

23. Avis de motion et adoption du projet de règlement no 1440-1 modifiant le Plan d'urbanisme no 1440 en ce qui a trait à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Rockland

RÉSOLUTION N° 20-10-18

Objet : Avis de motion et adoption du projet de règlement no 1440-1 modifiant le Plan d'urbanisme no 1440 en ce qui a trait à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Rockland

1. Avis de motion

Le conseiller Joseph Daoura dépose le projet de règlement no 1440-1 modifiant le Plan d'urbanisme no 1440 en ce qui a trait à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Rockland et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le projet de règlement no 1440-1 modifiant le Plan d'urbanisme no 1440 en ce qui a trait à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur Rockland;

De tenir, conformément à l'arrêté n° 2020-74 émis par le gouvernement du Québec le 2 octobre 2020, une consultation écrite de 15 jours relativement au projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-10-18

Subject : Notice of motion and adoption of Draft By-law No. 1440-1 to amend the Planning program No.1440 with respect to the adoption of a special planning program for the Rockland sector

Notice of motion

Councillor Joseph Daoura files Draft By-law No. 1440-1 to amend the Planning program No.1440 with respect to the adoption of a special planning program for the Rockland sector and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting;

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt the Draft By-law No. 1440-1 to amend the Planning program No.1440 with respect to the adoption of a special planning program for the Rockland sector;

To hold, in accordance with Order number 2020-74 issued by the Government of Quebec on October 2, 2020, a 15-day written consultation regarding the Draft By-Law.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 20-10-19

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

RESOLUTION N° 20-10-19

Subject : Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the October 22, 2020 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the October 22, 2020 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

26. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-10-20

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 20-10-20

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 20:33.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy